

Manuel de fonctionnement



*École francophone d'Airdrie
Secondaire*

«Se connaître, se comprendre et se respecter.»



Par Céline Tassé
Année scolaire 2019-2020

Table des matières

1. L'introduction

Profil de l'école

OBJECTIF

Cadre des valeurs

Piliers de l'apprentissage

UNESCO

Vision

Mission

Le français à l'école

Droits de l'élève

Le Droit à une éducation de qualité

Le Droit à l'instruction dans la langue de minorité

Le Droit des enfants

Définitions des termes utilisés dans le code de conduite

2. Les responsabilités de l'élève

Respect

Respect des autres et de leur environnement

Tenue vestimentaire

Nourriture et breuvage

Cellulaire

Interdictions

Technologie et citoyenneté numérique

3. La réussite

Engagement

4. L'évaluation

5. La communication

6. Les titulaires et enseignants

7. Les horaires et locaux

8. La santé, sécurité et ressources d'aide

9. Les sports

10. Le leadership

11. Les événements et fonctionnalités

1. L'introduction

Profil de l'école

L'école a ouvert ses portes en 2005-2006. À son ouverture, il y avait 42 élèves. L'école a vécu une situation précaire car elle n'avait pas d'emplacement physique. Aujourd'hui, nous avons près de 503 élèves de la maternelle à la 12e année et une toute nouvelle école ouverte en 2014. Notre école en est une francophone. Cela signifie que nous avons un mandat supplémentaire : en plus d'être un établissement scolaire où un enseignement de qualité y est offert, nous sommes un milieu où la langue française est promue et enseignée. Toutes les personnes francophones ou francophiles y sont les bienvenues. Ainsi, donc, étant un milieu francophone minoritaire nous avons le mandat d'amener notre communauté à accéder à une zone francophone unique dans leur milieu de vie. Par conséquent, la plupart des communications écrites seront envoyées en français aux parents. Il est entendu, cependant, que nos élèves recevront un enseignement de qualité en anglais auprès d'enseignants bilingues. En tant que parents anglophones, vous pouvez utiliser vos contacts francophones pour vous aider à faire traduire certaines informations ou alors, communiquer avec l'école et il nous fera un plaisir de vous aider.

Notre but est d'agir à titre de modèles auprès des élèves et d'utiliser le français la majeure partie du temps. Par conséquent, tout le personnel devra s'y exprimer en français devant les élèves afin de modéliser cette habitude d'utiliser la langue française à l'école. Par contre, les parents anglophones y seront toujours les bienvenus. Le personnel se fera un devoir de les informer et de communiquer oralement avec eux, en anglais, lors de discussions individualisées ou lors d'enjeux importants concernant leur(s) enfant(s).

En 2012, grâce à son excellent esprit d'équipe, dynamisme et nombreuses actions, l'École Francophone d'Airdrie est devenue une école associée de l'UNESCO. Les écoles du réSEAU ont l'obligation de vivre souvent des activités liées aux priorités de l'UNESCO et du système des Nations Unies, telles que la paix, la pauvreté, la faim, la pollution, le changement climatique, l'identité culturelle, l'égalité entre les filles et les garçons ou les femmes et les hommes, le travail des enfants, l'éducation, etc.

Les différentes célébrations des Journées internationales donnent également l'occasion aux élèves d'être sensibilisés aux différences, de comprendre et de débattre des sujets délicats comme les inégalités sociales à travers le monde en commençant par connaître les besoins dans leur ville, province, et pays comparés à d'autres réalités internationales.

Ainsi, la communauté de notre école s'implique et agit pour défendre les droits et libertés de la personne au quotidien, les élèves prennent parole pour dénoncer la discrimination, les adultes sensibilisent au sujet des droits des enfants. Tout cela dans le but de cultiver la paix dans notre milieu et dans le monde.

OBJECTIF

Bâtir une communauté d'apprentissage où tous se connaissent, se comprennent et se respectent.

- Communauté d'apprentissage : tous les individus (parents, grands-parents, invités spéciaux, secrétaires, conjoint(e)s, etc.)
- Milieu sain : Milieu accueillant dans lequel nous retrouvons le respect, la sécurité, le sentiment d'appartenance et la confiance
- Potentiel : Les ressources cognitives, affectives dont on dispose pour se développer et qui pourront être mises en valeurs de différentes manières
- Autonomie : Être capable d'aller chercher de l'aide, du support quand on en a besoin avec engagement

Cadre des valeurs

- ❖ Respect
- ❖ Entraide
- ❖ Empathie
- ❖ Engagement

Piliers de l'apprentissage

- Apprendre à apprendre
- Apprendre à faire
- Apprendre à être
- Apprendre à vivre ensemble

UNESCO

L'école francophone d'Airdrie fait partie du réseau du système des écoles associées UNESCO (réSEAU). Notre engagement promeut l'éducation de qualité par la promotion de valeurs humanitaires véhiculées par l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Le réSEAU est formé d'écoles qui se sont



engagées à promouvoir et à donner une éducation de qualité à la recherche de la paix, de la liberté et du développement humain afin de répondre aux besoins éducatifs urgents des enfants et des jeunes à travers le monde.

Vision

La communauté d'apprentissage de l'École francophone d'Airdrie évolue en interdépendance dans un milieu sain où tous se connaissent, se comprennent et se respectent afin que nos élèves deviennent des citoyens du monde engagés.

Mission

Chaque membre de notre communauté d'apprentissage évolue en interaction et développe son potentiel dans le but de progresser, avec autonomie, vers des réussites et de développer ainsi sa pensée critique en tant que citoyen actif et unique.

Le français à l'école

Le français occupe une place importante et la diversité de nos familles fait en sorte que la langue est l'élément central de notre école. Afin de remplir le mandat de construction identitaire francophone, différentes activités uniques en français sont mises en place. Différents voyages et plusieurs activités permettent de créer des liens entre les élèves afin de développer une fierté envers leur héritage francophone. Nous invitons donc toute la communauté francophone à

communiquer en français à l'intérieur de l'école et à faire de notre école le seul endroit francophone à Airdrie.



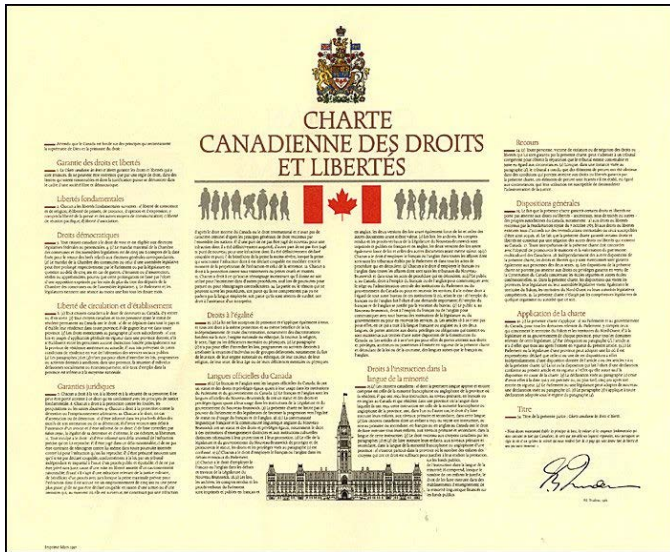
École verte: L'école dispose d'un système de recyclage et fait la promotion des actions écologiques. Nous invitons donc les élèves

à faire le tri de manière responsable et à poser des gestes éco-responsables afin de faire de notre environnement un endroit plus vert.

École en santé: L'école francophone d'Airdrie fait la promotion de saines habitudes de vie. Nous vous invitons à apporter des collations, des breuvages et des repas santé en plus de demeurer actif à tous les jours.



Droits de l'élève



Le Droit à une éducation de qualité

- Acte scolaire
- Gouvernement de l'Alberta, Alberta education

Le Droit à l'instruction dans la langue de minorité

«Si une personne est un ayant droit en vertu de l'article 23 de la canadienne Charte des droits et libertés de recevoir une instruction scolaire en français.»

- Charte canadienne des Droits et libertés (Droits à l'instruction dans la langue de minorité)

Le Droit des enfants

- La convention relative aux Droits de l'enfant des Nations Unies

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES en langage clair

Au Canada et dans le monde entier, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, chaque enfant possède des droits. Les droits changent tout ce que tu dois avoir pour survivre, prospérer et réaliser pleinement ton potentiel. Les droits qui touchent la même importance et sont interdépendants. Chaque être humain possède ces droits dès sa naissance et personne ne peut les lui retirer.

L'UNICEF Canada souhaite venir en aide, tel et tel adulte, dans votre exploration des droits, du respect et des responsabilités, afin de favoriser vos bien-être et celui des autres, partout, au Canada, ailleurs dans le monde. Contactez l'Équipe Responsabilité des Droits d'Enfants de la Convention, un service des Droits de l'Enfant des Nations Unies au Canada, pour en savoir plus sur comment évaluer l'application et le respect de chacun de vos droits. Cela implique d'être attentif aux occasions opportunes d'expliquer les aspects au sujet de ton rôle afin d'en faire la meilleure chose que tu fais.

Article 1 Toute personne de moins de 18 ans est considérée comme étant un enfant dans la Convention.

Article 2 Chaque enfant a ses droits, peu importe qui il est, où il vit, si son père ou sa mère ou qu'il n'a ni père ni mère, si son sexe ou sa langue, sa religion ou sa culture, sa santé ou son handicap, sa situation familiale ou sociale, sa race ou son origine ethnique, sa nationalité ou son statut juridique, sa situation géographique ou son statut de réfugié, sa situation de handicap ou sa situation de minorité.

Article 3 Tous les adultes doivent faire ce qu'ils peuvent pour protéger les enfants et leur donner le meilleur avenir possible. Quand les adultes prennent des décisions qui affectent les enfants, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.

Article 4 Le gouvernement a la responsabilité de protéger que les enfants aient des droits. Et de donner aux parents à protéger les droits et à créer un environnement qui les permette de grandir et de développer leur potentiel.

Article 5 Tu auras la responsabilité de respecter que les adultes ont des droits. Tu auras aussi des droits à protéger les droits et à créer un environnement qui les permette de grandir et de développer leur potentiel.

Article 6 Tu es le chef de ta vie.

Article 7 Tu es le chef de ta vie, et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 8 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 9 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 10 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 11 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 12 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 13 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 14 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 15 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 16 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 17 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 18 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 19 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 20 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 21 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 22 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 23 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 24 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 25 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 26 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 27 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 28 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 29 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 30 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 31 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 32 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 33 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 34 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 35 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 36 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 37 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 38 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 39 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 40 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 41 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 42 Tu es le chef de ta vie et de ta vie doit être entièrement respecté par le gouvernement. Tu es le chef de ta vie et de ta vie.

Article 43-54 Ces articles expliquent comment les gouvernements et les organisations internationales comme l'UNICEF doivent travailler à respecter et à protéger tous les enfants partout dans le monde.

unicef

Le conseil scolaire du Francosud a établi une ligne directrice en lien avec les codes de conduite dans ses écoles: “ DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 311”

Selon leurs recommandations, voici ce que l'École francophone d'Airdrie compte appliquer pour assurer un environnement d'apprentissage sécuritaire et bienveillant:

Définitions des termes utilisés dans le code de conduite:

RESPECT Le fait de démontrer de la considération pour les autres.

INTIMIDATION Définie par la Loi scolaire comme étant un comportement hostile ou dégradant par un individu de la communauté scolaire, qui vise à causer des dommages, de la peur ou de la détresse à une ou plusieurs autres personnes de la communauté scolaire, y compris des préjudices psychologiques ou des torts à la réputation. Toutes les situations d'intimidation doivent être signalées, peu importe qu'elles aient lieu à l'école ou par voie électronique (art. 1(1)(b.1), 12(h), 45.1(2) de la Loi scolaire). Rév. : 25 mai 2018

L'intimidation est une forme d'agression et peut être :

- Physique Exemples : pousser, donner des coups de coude, frapper
- Verbale Exemples : insulter, donner des noms, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes
- Sociale Exemples : faire du commérage, répandre des rumeurs, exclure une personne d'un groupe, l'isoler ou se liguier contre elle
- Par voie électronique Exemples : intimidation faite en utilisant les courriels, les messages textes ou les médias sociaux

HARCÈLEMENT Tout comportement qui dénigre, humilie ou blesse une personne ou une catégorie de personnes. Le harcèlement peut inclure, par exemple, des références à l'âge, la nationalité ou l'origine ethnique, la religion, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la race, la source de revenu, le statut familial. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer de façon répétée à une personne des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante. Le harcèlement peut affecter, directement ou indirectement, ou risquer d'affecter d'une manière négative, le bien-être ou l'environnement d'apprentissage de l'élève. Il est suffisant qu'une personne sache, ou qu'elle devrait raisonnablement savoir, que sa conduite est offensante et inappropriée. Le harcèlement est toute action verbale, physique, écrite ou par voie électronique qui n'est pas la bienvenue, est intimidante et enfreint la dignité et le respect d'une personne.

DISCRIMINATION C'est le déni des droits et libertés individuels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et le Alberta Human Rights Act. Est interdite la discrimination fondée sur la race, les croyances religieuses, la couleur, le genre, les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, l'ascendance, le lieu d'origine, l'état matrimonial, la source de revenu, le statut familial, les principes, l'orientation sexuelle ou la citoyenneté.

COMPORTEMENT INACCEPTABLE Tout comportement qui ne peut pas être toléré.

Par exemples :

- Des comportements qui interfèrent avec l'apprentissage des autres et/ou de l'environnement scolaire ou qui créent des situations dangereuses ;
- Des comportements d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination ;
- Des actes de violence, des agressions physiques ou des comportements menaçants ;
- Des comportements d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination ;
- Des actes de violence, des agressions physiques ou des comportements menaçants ;

- Des représailles contre toute personne de l'école qui est intervenue pour prévenir ou dénoncer de l'intimidation ou du harcèlement, ou qui s'est interposée pour protéger quelqu'un ;
- Des activités illégales telles que : possession, usage ou distribution de substances illégales ou restreintes, possession ou utilisation d'armes, vol ou dommages à la propriété.
- DISCIPLINE PROGRESSIVE Approche globale implantée au niveau de l'école utilisant un ensemble de programmes de prévention, d'intervention, d'appui et de conséquences. En cas de comportements inappropriés, les mesures disciplinaires doivent être appliquées dans un contexte visant à corriger la situation mais aussi à fournir de l'appui à l'élève fautif, au lieu d'être uniquement punitives.

2. Les responsabilités de l'élève

Chacun est responsable de profiter de sa zone francophone au maximum durant la journée et de parler en français à l'école.

CONTRÔLE DES ABSENCES/ ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉCOLE

Chaque fois qu'un élève s'absente ou qu'il doit quitter l'école avant la fin de la journée.

L'élève et/ou le parent (tuteur) doit/doivent passer par la porte principale au secrétariat et signer le registre.

- **UN PARENT ou TUTEUR** doit communiquer avec le secrétariat de l'école au numéro 403-948-6995.
- S'il y a impossibilité de communication, l'élève est dans l'**OBLIGATION**, dès son retour, de se présenter **AU SECRÉTARIAT** avec une note justifiant cette absence.
- Si ce dernier ne motive pas ladite absence dans **LE DÉLAI D'UNE (1) JOURNÉE**, CETTE DERNIÈRE SERA CONSIDÉRÉE comme **NON MOTIVÉE** et des **MESURES DISCIPLINAIRES** seront prises à l'endroit de l'élève concerné.

DIRECTIVES POUR LA PASSATION DES EXAMENS

Le **SILENCE** le plus complet doit régner dans le local jusqu'au son de la cloche annonçant la fin de la période ou jusqu'au moment qui indique la fin de l'examen.

Aucune sortie n'est permise pendant l'examen. Les élèves en retard ne seront pas acceptés sans l'autorisation de son enseignant ou de la direction.

La présence aux examens est obligatoire. Les seuls motifs d'absence autorisés sont :

- ⇒ Maladie sérieuse;
- ⇒ Mortalité d'un proche parent;
- ⇒ Convocation à un tribunal;
- ⇒ Délégation à une compétition provinciale ou nationale.

Selon les règles du ministère de l'Éducation de l'Alberta, tout élève qui est dans l'impossibilité de passer un examen ou de faire une production orale doit se présenter à un examen de reprise au moment jugé opportun par son enseignant, recevra un code « INC » (incomplet) au bulletin. Il devra faire une reprise et payer pour cette reprise dans le cas d'un examen de diplôme.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Il s'agit d'un cours obligatoire pour tous les élèves. Pour en être exempté, l'élève doit fournir un billet médical.

L'élève ne pouvant suivre ce cours sera inscrit au programme « Recherche en activité physique » ou il fera du bénévolat à l'école.

À chaque étape, il aura à préparer un travail de recherche portant sur le contenu du programme dont il est exempté. Ce travail sera évalué et le résultat apparaîtra au bulletin.

Respect

«Le respect est la première règle de bonne conduite».

Le respect est à la base des relations interpersonnelles. Les élèves se doivent de se conformer au code de vie et de faire preuve de respect en tant que citoyen actif.

Respect des autres et de leur environnement

Les élèves doivent agir de manière respectueuse à l'école et lorsqu'ils représentent l'école envers tous les membres de la communauté gravitant autour de l'école francophone d'Airdrie et envers l'environnement dans lequel ils évoluent.

Cafétéria

- Pour le bien de tous, la PROPRETÉ et le calme sont de mise.
- Attends patiemment que ton tour vienne sans prendre la place des autres.
- Pendant la période du dîner, la nourriture est permise **seulement à la cafétéria**.
- La nourriture (collation) est permise pendant les pauses.
- À la fin du repas, range ta place: utilise les poubelles, le bac à compostage et le RECYCLAGE pour jeter les papiers et les déchets.

N. B. : Pour le secondaire, la possibilité de dîner à l'extérieur de l'école est un privilège. Pour un manquement à un règlement, l'élève pourra perdre ce privilège pour un certain temps.

Nourriture et breuvage

Notre école en santé veut promouvoir une alimentation saine.

Cela sera selon la discrétion des enseignants.

*Notons qu'il est complètement interdit de manger dans le gymnase et dans le laboratoire (pour des causes d'hygiène et que les boissons énergisantes sont interdites).

Tenue vestimentaire

Les élèves s'engagent à porter une tenue vestimentaire adéquate et respectueuse envers eux-mêmes et les autres. Les vêtements incitant à la violence, à la sexualité ou à tout autre message ou image dégradante ne sont pas tolérés. De plus, les vêtements doivent présenter une longueur acceptable. Les vêtements courts, les décolletés, les pantalons portés bas sont donc à éviter. Aucun sous-vêtement ne doit être visible. Tous les enseignants se réservent le droit de refuser une tenue vestimentaire. Dans le cas où un vêtement est inadéquat, un vêtement de l'école sera fourni, l'élève peut être obligé de travailler au bureau ou alors, il devra retourner à la maison. Les souliers à roulettes ne sont pas acceptés.

Cellulaire

Les cellulaires sont autorisés à l'école. Aucun de cellulaire n'est permis aux pauses et au dîner pour les élèves de la 7e à la 9e année. Cependant, **ils ne sont pas autorisés en salle de classe pour les niveaux.** Au début de chaque cours, les élèves doivent le déposer dans une boîte prévue à cet effet, l'écran vers le bas, en mode silencieux. Notons, que l'élève peut aussi le laisser dans son casier barré. Si l'élève en a besoin pour des usages pédagogiques, il n'aura qu'à demander la permission à l'adulte responsable en classe. ***À tous les niveaux, un adulte peut confisquer un cellulaire et le remettre à l'élève à la fin du cours ou à la fin de la journée dans le cas d'un mauvais usage en classe.** De plus, si vous avez besoin de contacter vos enfants ou vice versa, vous devez **obligatoirement** passer par l'administration pour en aviser l'école.

Jeux électroniques

Aucun jeu électronique en ligne n'est permis à l'école pendant les cours, les pauses ou les dîners.

Programme AVAN

Apportez Votre Appareil Numérique

Tous les utilisateurs des technologies numériques doivent compléter le contrat du Conseil scolaire qui a pour but de contribuer à l'atteinte de la fin suivante du cheminement scolaire :

Chaque élève est au courant des technologies numériques dans les domaines de l'information et des communications actuelles ou en émergence. Il sélectionne avec assurance la technologie qui convient à un objectif précis et s'en sert à bon escient, en toute sécurité, et conformément à l'éthique.

Une composante importante du programme AVAN est la mise en place d'un projet de sensibilisation à de bonnes habitudes de navigation en ligne chez nos élèves. Pour atteindre cet objectif, les règles de cyber-sécurité et les comportements en ligne devant être adoptés par l'élève seront révisés fréquemment avec les élèves. On s'attend à ce que chaque élève utilisant un appareil personnel respecte les lignes directrices du contrat et se conforme aux règles prescrites au niveau de la classe et de l'école.

Technologie et citoyenneté numérique

Les élèves s'engagent à être de bons citoyens numériques en utilisant la technologie à des fins éducatives et ce de manière responsable par le biais d'un [contrat signé](#). Pour en savoir plus sur le sujet cliquer [ici](#). Dans le cas de non respect des règles de la citoyenneté numérique, l'élève peut se voir retirer son appareil.

Les élèves sont appelés à utiliser différents outils technologiques. La plate-forme Google est le principal outil et les élèves doivent maîtriser les différentes composantes dont : Courriel, Classroom, Drive... L'utilisation de la technologie à des fins éducatives est fortement encouragée.

***Choix d'appareil et transport: La tablette comme appareil principal est fortement déconseillée. Nous recommandons un ordinateur avec un clavier afin de permettre la production de travaux de qualité. Nous vous demandons également de choisir un sac et un étui protecteur résistant car la majorité des bris se produisent dans le transport des appareils. L'école offre également un service de location (Chromebook) incluant un couvert protecteur pour 100\$. Cependant, l'élève ne peut pas garder son appareil pendant l'été.

RÈGLES INFORMATIQUES EN CLASSE

- **AUCUNE** nourriture, eau et boisson ne sont autorisées lorsque tu utilises le matériel informatique.
- Pour une utilisation « éducative » du bloc « Internet », les choix de sites devront être approuvés par les intervenants.

Consignes pendant les cours :

- ☺ Avoir une attitude calme, nécessaire à la bonne marche du cours.
- ☺ Porter une attention particulière à la façon d'utiliser le matériel.
- ☺ Occuper l'ordinateur assigné, il devient votre place jusqu'à la fin du cours, sauf avis contraire.

À la fin de l'activité

- ☞ Sortir des applications.
- Fermer les programmes actifs.
- ☞ Suivre la procédure d'extinction des ordinateurs.

Des frais seront facturés aux élèves responsables des bris, de la perte de matériel incluant les frais d'administration du technicien pour la réparation.

OBLIGATION DES UTILISATEURS DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

- Respecter les lois et les règlements en vigueur en Alberta, au Canada et dans les autres pays visités par des échanges prévus dans le cadre de ses fonctions.
- Ne pas effectuer le téléchargement de fichiers ou de logiciels qui sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des postes de travail, du réseau et de son infrastructure.
- Conserver son code d'accès au réseau pour usage exclusif et en assumer la responsabilité des gestes et des actions qui y sont associés.
- S'assurer, en tout temps, du respect et de la sécurité des données informationnelles du Conseil scolaire
- Utiliser le courrier électronique dans le seul cadre de ses fonctions.
- Signer toute communication électronique et utiliser un langage respectueux.
- Exercer toute la prudence nécessaire concernant les pièces jointes à l'envoi d'un message électronique.
- L'utilisation personnelle de la bande passante de l'école n'est pas permise sans l'autorisation du personnel de l'école.

Casier

Le casier est une propriété de l'école. Nous vous invitons à utiliser le cadenas fourni par l'école ou un cadenas personnel pour garder vos articles en sécurité. Le cadenas de l'école vous est remis pour toute la durée de votre secondaire.

Interdictions

Aucun comportement d'**intimidation** sera toléré:

L'intimidation est une forme d'agression et peut être :

- Physique Exemples : pousser, donner des coups de coude, frapper
- Verbale Exemples : insulter, donner des noms, faire des commentaires racistes, sexistes ou homophobes
- Sociale Exemples : faire du commérage, répandre des rumeurs, exclure une personne d'un groupe, l'isoler ou se liguier contre elle
- Par voie électronique Exemples : intimidation faite en utilisant les courriels, les messages textes ou les médias sociaux

Les cigarettes, les cigarettes électroniques (vapoteuses), les drogues, l'alcool, les pointeurs laser, les couteaux de poche, les allumettes, les briquets et tout autre arme ou matériel n'étant pas recommandé pour la classe est interdit à l'école. Ces objets seront confisqués sans préavis.

- les fumeurs (18 ans et plus) doivent respecter la loi et fumer à 5 m d'un bâtiment public, mais jamais sur le terrain de l'école (y compris le stationnement ou dans sa voiture): c'est-à-dire que l'élève fumeur doit aller sur le trottoir opposé de l'école.

3. La réussite

Engagement

«La réussite est une question de persévérance, de discipline et de confiance. »

Les élèves se doivent de prendre en charge leur réussite. L'apprenant est l'élément central de l'éducation et il doit développer son autonomie dans ses apprentissages afin de vivre du succès. Nous visons principalement 4 apprentissages: Apprendre à apprendre, apprendre à faire, apprendre à être, apprendre à vivre ensemble.

Pour réussir à l'école, l'élève s'engage à respecter les éléments suivants:

- L'utilisation de l'**agenda** électronique ou papier est **essentielle** à la réussite et à l'organisation. Veuillez vous assurer d'en avoir un et de l'apporter à **tous** les cours.
- Utiliser la technologie pour des fins éducatives de manière régulière et organisée (Classroom, courriel, drive, agenda).
- Vérifier l'état de vos évaluations en ligne à l'aide de Connected (Maplewood) qui donne accès en ligne aux bulletins en tout temps. * Rappelons qu'en 2018-2019, le conseil scolaire a opté pour deux envois de bulletins par année. Les parents pourront consulter Connected (Maplewood) pour faire le suivi de la progression des apprentissages.

[Lien pour accéder aux notes](#)

- Apporter le matériel nécessaire à tous les cours, y compris les vêtements et les souliers d'éducation physique pour les cours au gymnase.
- Plusieurs sorties éducatives et/ou sportives ont lieu durant l'année. Veuillez vous assurer de compléter les formulaires avant la date limite.
- Pour les élèves présentant des besoins spécifiques en inclusion scolaire, un plan d'appui sera rédigé et les parents en seront informés.
- Période focus/tutorat : Lors de ces périodes, les élèves doivent se concentrer sur leur réussite académique. Ils peuvent donc aller rencontrer leurs enseignants pour de l'aide supplémentaire, reprendre une évaluation, terminer un projet, avancer dans une matière... De plus, l'école fournit **gratuitement du temps de tutorat** selon les spécialistes par matière. Veuillez consulter le calendrier prévu à cet effet.

- Période flexible: Lors de la période flexible du vendredi après-midi, les élèves peuvent profiter de ce temps pour participer à un comité, avoir un entraînement avec les équipes sportives, organiser leur technologie, gérer leurs formulaires, avoir des consultations professionnelles ou en orientation scolaire, faire du mentorat, poursuivre un cours en ligne, aller à la bibliothèque. À certains moments, la salle d'entraînement et la salle de jeu seront accessibles.

4. L'évaluation

La pondération des évaluations est présentée dans le syllabus de chacun des cours. Voici la pondération pour les examens de fin de semestre pour tous les cours de base (mathématiques, études sociales, français, anglais, sciences).

	Examen de fin d'année (juin)
7 ^e -8 ^e -9 ^e année	15%

	Examen de fin de semestre (janvier ou juin)
10 ^e année	20%
11 ^e année	25%
12 ^e année	30%

Exemption

Un élève de 7-8e année peut être exempté d'un examen final s'il obtient une moyenne de 85% ou plus dans un cours. Il peut également choisir de faire l'examen et de considérer, ou non, sa note pour le bulletin final, compte tenu de son résultat.

Plagiat

En cas de plagiat ou de tricherie, un élève se verra obligé de reprendre son travail ou l'évaluation complète afin d'être évalué.

Le téléphone cellulaire étant interdit lors des évaluations, l'élève sera systématiquement considéré en situation de plagiat s'il est pris en possession d'un cellulaire pendant une évaluation.

Retard dans la remise des travaux et reprise d'évaluation

En cas d'absence ou de retard, l'élève doit prendre la responsabilité de compléter ou de reprendre le travail. Il doit alors contacter son enseignant ou un pair et assurer le suivi.

Un élève peut décider de reprendre une évaluation ou de se voir accorder une extension dans la date de remise de ses travaux en complétant le [Contrat d'engagement pour ma réussite scolaire](#).

Ainsi, afin d'avoir droit à un examen de reprise, l'élève doit démontrer qu'il s'est préparé pour avoir le droit de refaire son évaluation. Il doit alors aller voir son enseignant pendant les périodes focus ou flex avant la reprise afin de retravailler les notions à étudier. Il devra rencontrer un échancier et établir un plan afin d'améliorer sa note. Le tout devra être approuvé par les parents par le biais du contrat d'engagement.

Travaux incomplets

Un élève peut se voir attribuer un "incomplet"(INC) pour un travail non remis. C'est un moyen pour vous de voir dans Maplewood que le travail n'a pas été complété. La note sera réajustée lorsque le travail sera remis. La politique de reprise d'évaluation s'applique dans cette situation.

Les parents seront également contactés lorsqu'un projet est incomplet par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique.

- Façon de faire pour obliger l'élève à remettre son travail :
 - Convocation en récupération au bloc focus ou flex;
 - Convocation en retenue à l'heure du dîner ou le soir ;
 - Convocation à une journée pédagogique.

Compilations des travaux

Nous invitons les élèves à utiliser Google Drive pour bâtir leur portfolio en ligne. Tous ces éléments constituent le dossier académique de l'élève.

5. La communication

Communication avec l'élève

L'élève doit s'assurer de vérifier ses courriels, Classroom et Maplewood sur une base régulière. Ces outils permettent de communiquer rapidement avec un enseignant et de vérifier les échéanciers des travaux dans chacun des cours.

Communication aux parents

Il est de la responsabilité des enseignants d'entrer, au fur et à mesure, les derniers résultats obtenus par les élèves dans Maplewood. Il est, cependant, de la responsabilité des parents et des élèves d'aller visiter le site Maplewood pour assurer une bonne communication.

6. Les titulaires de classe et les enseignants

Lors des activités spéciales, les élèves et les parents peuvent communiquer avec les enseignants de classe afin d'obtenir de l'information. Les élèves peuvent également se référer à leur titulaire pour d'autres informations, notamment au niveau de la technologie, de demandes spéciales ou de messages de la part des parents.

Voici les enseignants et les précisions quant aux titulaires par niveau :

Directrice et coordonnatrice du Programme des écoles associées de l'Unesco (reSEAU)	Céline Tassé
Directrice adjointe: Accompagnatrice pédagogique, Responsable des stages et cours en ligne, Orientation, Chef de file en francisation, Chef de file pour le programme Unesco, Responsable des élèves présentant des besoins en inclusion scolaire et toutes autres tâches connexes.	Isabelle Rioux
Directeur adjoint: Accompagnateur pédagogique, Chef de file en anglais langue seconde, Directeur athlétique, Responsable des élèves présentant des besoins en inclusion scolaire et toutes autres tâches connexes.	Denis Gagnon

Adjointes administratives	Marie-Hélène Turgeon et Isabelle Bourget-Karnas
Titulaire 7e A	Véronique Lachance, enseignante en français et études sociales (Marilyn Beauchesne)
Titulaire 7e B	Katrina McCracken, enseignante en anglais
Titulaire 8e	Maxime St-Onge, enseignant en maths et sciences
Titulaire 9e	Stéphane Labine, enseignant en maths et sciences
Titulaire 10e	Simon Brisebois, enseignant en maths et sciences
Titulaire 11e	Émilie Saillant, enseignante en français
Titulaire 12e Responsable de l'orientation scolaire	Joëlle Barrette, enseignante en études sociales
Enseignant en anglais au secondaire	Cory Roberts
Spécialiste en éducation physique au secondaire	Mélanie Mitton
Aides pédagogiques	Nicole Beaudoin, Mélanie Lafrance, Roxanne O'Connor, Minaaz Dharamsi et Rosa Cruz
Aide-bibliothécaire	Léonie Stubbert

7. Les horaires et locaux

L'horaire est rotatif sur un cycle de 6 jours. Pour connaître le calendrier avec les jours, veuillez consulter le site web de l'école.

Périodes	Horaire 7 à 12
Supervision/ Accueil 5 min.	8h20
période 1	8h25 à 9h45 80 min.
battement	9h45 à 9h48 3 min.
période 2	9h48 à 11h08 80 min.
pause	11h08 à 11h16 8 min.
période 3	11h16 à 12h36 80 min.
Dîner	SEC.: 12h36 à 13h11 35 min.
période 4	13h11 à 14h31 80 min.
battement	14h31 à 14h34 3 min.
période 5	14h34 à 15h04 30 min.

Gymnase et salle d'entraînement

Le gymnase et la salle d'entraînement sont accessibles à certains moments pour les élèves. Ils doivent cependant porter leur linge d'éducation physique pour y avoir accès. Aucune nourriture ou breuvage n'y est permis. Les élèves doivent également être supervisés par un adulte responsable et ils doivent ranger le matériel utilisé.

Centre d'apprentissage (bibliothèque)

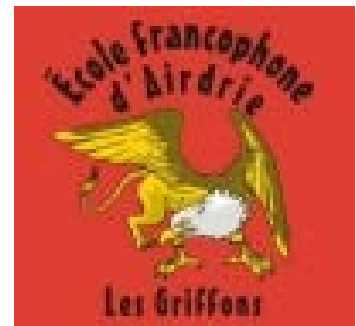
Le centre d'apprentissage est disponible pour compléter un travail, pour faire une recherche, pour travailler sur un projet ou pour faire de la lecture. Aucune nourriture ou breuvage n'est permis. Les élèves doivent également être supervisés par un adulte responsable.

8. Santé, sécurité et ressources d'aide

- Si l'élève a des allergies, il est responsable d'apporter votre auto-injecteur (épipen) en tout temps. Il est également responsable d'apporter ses pompes et sa médication en cas de problèmes de santé.
- Support: S'il a besoin d'aide ou de parler, les adultes de l'école sont à l'écoute de leurs besoins. *Ne pas hésiter* à entrer en contact avec un adulte de confiance pour partager vos situations difficiles. Mme Marie-Ève Michaud est également disponible en tant qu'intervenante jeunesse. Son bureau est situé du côté du secondaire au local 133.

9. Équipes sportives

L'école francophone d'Airdrie offre une diversité d'équipes sportives. Voici les différentes saisons offertes et les frais pour chacune. Les frais de 100\$ (volley-ball et basket-ball) couvrent le coût de l'uniforme et est la propriété de l'enfant. Le coût permet également une assurance de la présence des élèves. Les frais de 30\$ (cross-country, badminton, athlétisme) couvrent le coût de l'uniforme et est également la propriété de l'enfant.



*** IMPORTANT: Un entraîneur a le droit de refuser la participation d'un élève à une pratique, à une partie ou à un tournoi si l'élève adopte un comportement inacceptable au sein de l'équipe ou à l'école.

Junior (7-8-9e année)

Volley-ball (septembre, octobre, novembre): 67\$

Cross-country (septembre, octobre): 35\$

Basket-ball (Décembre, janvier, février, mars): 67\$

Badminton (Avril): 31\$

Athlétisme (Mai, juin): 35\$

Soccer (Mai, Juin): 35\$

Sénior (10-11-12e année)

Volley-ball (septembre, octobre, novembre): 105\$

Cross-country (septembre, octobre): 35\$

Basket-ball (Décembre, janvier, février, mars): 105\$

Badminton (Avril): 31\$

Athlétisme (Mai, juin): 35\$

Vêtements des Griffons

Les commandes peuvent être fait sur le site urstore.ca - Griffons.

10. Leadership

Le conseil étudiant

Les élèves étaient responsables de souligner les journées thématiques et apportent des idées nouvelles à la direction.

11. Les événements et fonctionnalités

Gala méritas

Le gala de fin d'année permet de célébrer les réussites des élèves méritants dans différentes catégories. Nous invitons tous les élèves du secondaire à participer à cette cérémonie formelle mettant en vedette différentes forces des élèves de l'école afin de clore l'année sur une note positive. Voici les différentes réussites soulignées: Excellence académique, fierté francophone, attitude positive, leadership, prix Unesco, talent artistique, athlète de l'année, meilleur esprit sportif.

Bourses aux élèves

Voici deux liens utiles pour mieux comprendre les bourses accessibles en Alberta pour des études post-secondaires. Vous pouvez communiquer avec la direction de l'école pour plus de détail.

<http://alis.alberta.ca/pdf/scholarships/ScholarshipsBrochure.pdf>

Cafétéria

Un service de cafétéria est offert par M. Royal Labelle les mardis et jeudis. Pour de l'information, regardez les courriels de l'école pour faire vos commandes en ligne.

Parents

«Ça prend tout un village pour éduquer un enfant!»

Les parents jouent un rôle primordial dans l'éducation et la réussite des élèves. Nous invitons donc les parents à s'engager dans la réussite de leurs enfants de différentes manières.

Voici quelques exemples:

- Participer à la vie à l'école de l'enfant en s'informant et en démontrant de l'intérêt face aux études.
- Participer aux rencontres de parents, accompagné de votre enfant.
- Assurer un suivi au niveau de la gestion des travaux, des projets et des évaluations de l'enfant.
- Contacter les enseignants concernés en cas de problème dans une matière spécifique. (courriel, rencontre de parents, soirée d'information)
- S'impliquer au niveau de la prise de décision de l'école en participant au conseil d'école ou à différents comités.
- Accéder aux bulletins en ligne sur une base régulière.
- S'impliquer en tant que bénévole: entraîneurs, accompagnateur pour les activités, vente de vêtements des Griffons.
- Compléter les différents formulaires: FOIP, utilisation de la technologie, autorisation de sortie, liste de courriel de l'école, autorisation de quitter l'école, cours de sexualité, etc.

Niveaux d'intervention et conséquences

Niveau 1

* Lors d'une infraction de niveau 1, l'élève a UNE des réparations suggérées (ou une autre). Il reçoit un avertissement verbal ou écrit.

Niveau 2

Niveau 2

* Lors d'une infraction de niveau 2, l'élève doit produire une lettre d'excuse et il a UNE des réparations suggérées (ou une autre) reçoit une retenue à la période flex.

** Lorsque l'élève a un geste répétitif (3) de la même infraction de niveau 2, il doit écrire une réflexion et une suspension à l'interne peut être possible.

Niveau 3

Niveau 3

* Lors d'une infraction de niveau 3, l'élève doit produire une lettre d'excuse et il a UNE des réparations suggérées (ou une autre).

** Lorsque l'élève a un geste répétitif (3) de la même infraction de niveau 3, il doit écrire une réflexion.

*** Communication ou rencontre avec les parents et suspension.

- Retour à l'école avec les parents **Obligatoire avant le retour en classe.**

CODE DE VIE: CONSÉQUENCES

Tous les manquements sont notés au dossier de l'élève

LE RESPECT DE SOI	Niveau	CONSÉQUENCES POSSIBLES
1.1 Retards non motivés au cours ou à l'école	Yellow	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération obligatoire au cours • Retenue
1.2 Absences	Yellow	<ul style="list-style-type: none"> • Informations aux parents • Reprise de temps : focus, flex, soir, journée pédagogique • Retenue si absences trop fréquentes → vendredis et journées pédagogiques
1.3 Tenue vestimentaire inadéquate	Yellow	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de classe (prêt de vêtements) • Retrait de l'école (appel aux parents) • Retenue ou suspension à l'interne
1.4 Consommation ou possession de drogues et d'alcool	Red	<ul style="list-style-type: none"> • Information à la direction • Information aux parents • Intervention policière • Suspension automatique (interne ou externe) • Relation d'aide offerte au besoin • Obligation de demeurer sur le terrain de l'école durant l'heure du dîner et se rapporter aux 15 minutes à un intervenant.
1.5 Interdiction de fumer sur le territoire de l'école	Red	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision d'un adulte pendant les pauses • Avis aux parents et suspension
1.6 Cris, langage grossier et vulgaire	Yellow	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissements • Description écrite du comportement avec signature des parents dans la feuille de suivi transmise aux parents • Retenue ou suspension à l'interne

LE RESPECT DES AUTRES	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
2.1 Non-respect de l'autorité Impolitesse envers un adulte Refus de coopérer avec le personnel de l'école.		<ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de classe pour la période ● Communication aux parents ● Retenue ● Suspension et réparation
2.2 Attitude négative dans les temps non structurés		<ul style="list-style-type: none"> ● Avis verbal ● Brève rencontre avec l'enseignant ● Retrait de la zone commune ● Retenue ou suspension à l'interne ● Communication aux parents
2.3 Toutes formes d'agression, d'intimidation, de diffamation ou de harcèlement (physique, verbal, écrit et virtuel).		<ul style="list-style-type: none"> ● Retrait de classe et/ou suspension ● Communication aux parents ● Médiation ● Réparation ● Intervention policière au besoin <p><input type="checkbox"/> Suspension automatique pour les bagarres</p>
2.4 Objets offensifs et dangereux : armes ou autres objets représentant un danger		<ul style="list-style-type: none"> ● Confiscation et retenues ● Rencontre avec un intervenant ● Avis aux parents et au policier (au besoin) ● Intervention policière
2.5 Vente, consommation ou possession de drogue/alcool.		<ul style="list-style-type: none"> ● Suspension automatique temporaire ou indéterminée ● Appel aux parents ● Intervention policière ● Une relation d'aide sera offerte
2.6 Mauvaise usage des outils technologiques		<ul style="list-style-type: none"> ● Confiscation immédiate de l'appareil pour une durée de un jour pouvant aller jusqu'à l'interdiction complète. ● Communication aux parents ● Retenue ou suspension ● Intervention policière au besoin
LE RESPECT DU MILIEU	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
3.1 Nourriture - propreté - eau - crachats		<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux communautaires ● Retrait de classe et réflexions écrites ● Communication aux parents ● Retenue
3.2 Bris de matériel		<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux réparateurs et communautaires ● Facturation des coûts

		<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux parents • Intervention policière au besoin
3.3 Graffitis (murs, bureaux, casiers) à l'intérieur ou à l'extérieur Il est interdit d'afficher des posters suggestifs		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réparateurs et communautaires • Communication aux parents • Retenue • Facturation des coûts • Intervention policière au besoin
LE RESPECT DE MON TRAVAIL D'ÉLÈVE	N i v e a u	CONSÉQUENCES POSSIBLES
4.1 Oubli de matériel, signature		<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux parents par courriel ou téléphone • Reprise de temps lors des périodes flex ou focus
4.2 Devoirs et travaux non remis		<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux parents • Aide aux devoirs obligatoire lors des périodes focus ou flex • Récupération ou reprise de temps lors des fins de journées ou lors des journées pédagogiques

École francophone d'Airdrie
CODE DE CONDUITE- CONTRAT 2019-2020

L'apprentissage est au cœur du mandat de l'élève. L'élève s'y présente donc pour apprendre, pour intégrer des savoirs, pour se développer en donnant le meilleur de lui-même. Dans ce milieu de vie, l'élève accepte les règles de conduite établies pour lui permettre de vivre harmonieusement en communauté.

Ce code de vie définit les valeurs importantes pour le devenir de l'être humain et concerne autant les jeunes que les adultes. Les exigences qui en découlent se doivent d'être respectées par tous les élèves et les membres du personnel s'appliquent à les faire respecter.

****Je prends connaissance du code de vie de l'École francophone d'Airdrie et je m'engage, en tout temps, à suivre les règlements de celui-ci puisque je suis un citoyen responsable et respectueux.*

Classe titulaire : _____

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Signature du parent : _____

Date : _____